

Papier de position du PSV

Pour une amélioration des conditions de travail et salariales des agriculteurs et des agricultrices en Suisse

Pour une agriculture locale nourricière, saine,
abondante et rémunératrice



1. Préambule

L'agriculture suisse traverse une crise structurelle. Alors même qu'elle assure une partie de notre sécurité alimentaire, les personnes qui la font vivre, les paysan·ne·s, peinent à en vivre dignement. Trop souvent, si ce n'est pas toujours, leur travail est mis sous pression : par une sous-rémunération de leur production par les chaînes de distribution, par la politique agricole fédérale qui demande des démarches administratives de plus en plus exigeantes ou encore par les exigences du marché et la concurrence déloyale internationale. Il est urgent d'agir pour garantir des conditions de travail justes et stables dans le secteur agricole. Ce papier vise donc à établir des constats comme base d'un positionnement clair du parti socialiste vaudois en faveur d'une revalorisation sociale et salariale du métier de paysan·ne.

Ce document s'intéresse principalement au travail agricole effectué sur les exploitations, qu'il soit réalisé par le·la chef·fe d'exploitation, le·la conjoint·e, un·e salarié·e, un·e apprenti·e, un·e saisonnier·ère ou un·e stagiaire. Bien que de nombreuses réflexions s'appliquent à l'ensemble de ces acteur·rice·s, un focus particulier est mis sur la rémunération des personnes et de leurs conjoint(e)s qui gèrent l'exploitation. Nous partons en effet du postulat qu'il est indispensable d'améliorer d'abord leurs conditions pour pouvoir ensuite envisager une amélioration globale pour tou·te·s les travailleur·euse·s agricoles (saisonnier·ère·s, ouvrier·ère·s, etc.). Cette première étape est donc primordiale. Par ailleurs, le terme "agricole" est ici entendu au sens large, incluant toutes les spécialisations du secteur : maraîchage, vitiviniculture, arboriculture, élevage, grandes cultures, etc.

La rédaction de ce document est le fruit de réflexions au sein de la commission agricole du PSV, qui a pu s'intéresser de près au monde agricole suisse et vaudois, en allant à la rencontre de paysan·ne·s ainsi qu'en discutant avec des expert·e·s et des représentant·e·s du domaine. D'autre part, la documentation supplémentaire qui a été consultée est citée au cours de ce document.

2. Constats : une agriculture sous pression

A. Conditions de travail éprouvantes et inégalitaires

Travailler sans relâche, sept jours sur sept, avec peu ou pas de repos, pour un salaire horaire moyen 17.- de l'heure selon les chiffres publiés par le Conseil Fédéral (2024), voire moins selon les productions ; c'est la réalité que vivent nos paysan·ne·s suisses. Selon le Rapport agricole 2024 (OFAG), les paysans suisses travaillent en moyenne 54 heures par semaine, tandis que les paysannes effectuent environ 36 heures par semaine sur l'exploitation, parfois avec des activités professionnelles extra-agricoles en sus. En ce qui concerne les vacances, les paysans prennent en moyenne 7 jours

de congé par an, et les paysannes seulement 5 jours. En comparaison avec d'autres secteurs de l'économie, les conditions sont très exigeantes, pour ne pas dire mauvaises. Cela engage sans conteste une fatigue chronique dans le secteur agricole.

Ces conditions exigeantes pour le corps, le sont aussi pour l'esprit : les incertitudes liées au métier contribuent à rendre le métier éprouvant: l'inflation, les aléas climatiques, les pandémies et les conflits mondiaux frappent de plein fouet les exploitations suisses. Ces phénomènes se traduisent par une hausse des coûts de production (énergie, engrais, matériel, etc.) et une instabilité des marchés agricoles. Les aléas climatiques ou l'apparition de maladies ou de ravageurs mettent constamment la production agricole en sursis et donc également le gagne-pain du ou de la paysan·e.

Le·la paysan·ne est aujourd'hui aussi un·e chef·fe d'entreprise ayant des responsabilités importantes vis-à-vis de ses employé·e·s, de ses animaux, de ses infrastructures, de l'environnement et du patrimoine familial. Ces responsabilités s'accompagnent de normes toujours plus nombreuses à respecter et d'un contrôle administratif toujours plus fort à supporter.

Le tout est souvent lié à des situations complexes d'endettement et d'investissement avec des revenus ne couvrant pas toujours les coûts de production. Dans certaines branches spécifiques (p. ex: la production de poulets), ces investissements sont étroitement liés à des entreprises agro-alimentaires qui fournissent les intrants et rachètent la production. Ces situations rendent les paysan·ne·s, sur le plan économique, complètement dépendant·e·s d'une entreprise externe, mettant à mal la liberté entrepreneuriale de l'exploitation.

Les conditions difficiles imposées par l'industrie, par les politiques agricoles, par l'économie ou encore par les consommateur·trice·s, n'offrent pas une reconnaissance à la hauteur des services fournis par l'agriculture. Cela peut mener à une forme de sentiment de désarroi de la paysannerie face à une société qui s'intéresse peu à son sort.

Cette pression sur ces différents plans péjore la santé mentale de nos paysan·e·s. La pointe visible de cet iceberg de souffrance a fait les gros titres dans la presse : le nombre de suicide dans la profession est très élevé, mais derrière ces tragédies, combien de situations fragiles et précaires se cachent ?

A.1. La position particulière des conjoint·e·s

Les exploitations agricoles de notre pays fonctionnent encore majoritairement selon un modèle d'entreprise dite familiale, à l'image des petits indépendants tels que les garages, boulangeries ou autres restaurants indépendants.

Les tâches nécessaires à la bonne marche de l'entreprise sont réparties entre les membres de la famille. Parmi eux, l'exploitant·e prend les décisions et assume l'ensemble des risques financiers.

En agriculture, les tâches de l'exploitation sont partagées entre travaux de production, travail administratif et ménage agricole. Ce dernier, essentiel à la bonne santé de l'exploitation et de ses acteurs et actrices, est constitué de la préparation de tous les repas pour les travailleurs et travailleuses, le maintien de l'hygiène en général, l'autoapprovisionnement par le jardinage, la transformation et la conservation des produits de la ferme.

Dans les représentations et peut-être dans une moindre mesure, dans les faits, l'entreprise agricole reste encore très genrée en termes de répartition des tâches, avec les femmes qui s'occupent encore principalement des tâches administratives et du ménage agricole et les hommes de la production.

On constate pourtant que la proportion des femmes cheffes d'exploitation augmente considérablement dans la nouvelle génération (26% dans les exploitations dont le/la chef(fe) est âgé de moins de 35 ans). C'est pourquoi, dans une perspective tournée vers l'avenir, nous parlerons de la position particulière des conjoint·e·s et non seulement de celle des épouses dans l'agriculture.

En 2022, l'OFAG présentait son rapport en soulignant que la rémunération des conjoint·e·s dans les exploitations agricoles avait augmenté de 31% à 55% en dix ans. C'est un progrès conséquent révélant pourtant qu'encore 45% des conjoint·e·s en activité sur une exploitation ne sont pas rémunérés individuellement, les revenus de l'exploitation étant versés dans un « même pot » familial.

Pour celles et ceux qui ont une activité rémunérée à l'extérieur de l'exploitation (53% des paysannes en 2022), l'incidence sur la protection sociale des conjoint·e·s est modérée. Mais elle devient catastrophique pour les autres, puisqu'ils sont pas rémunéré·e·s individuellement, ne bénéficient pas d'une protection sociale convenable ni de plan de prévoyance.

Au vu de la fragilité des équilibres financiers dans une exploitation et le faible revenu/horaire du travail agricole (pour rappel, entre 14.-- et 17.--/heure), on peut imaginer que le travail « de soutien » - celui qui n'est pas directement en lien avec la production - ne constitue pas la priorité. Mais, considérant son importance systémique et la masse de travail considérable qu'il représente, cette non-rémunération constitue

une injustice sociale, fragilisant non seulement la situation des conjoint·e·s mais également celle de l'entreprise.

En effet, sans indemnité pour la perte de gain en raison de la maladie ou l'accident, ni de couverture des risques invalidité ou de décès, la position des conjoint·e·s est précaire même par beau temps. Elle risque de devenir bien plus difficile pour l'exploitation elle-même en cas de maladie ou d'invalidité dans le cas où il faudrait trouver le moyen de remplacer le ou la conjoint·e en difficulté.

Par ailleurs, sans rémunération sur un compte individuel, la situation des conjoint·e·s devient catastrophique en cas de divorce ou de décès/faillite de l'exploitant, puisque les conjoint·e·s réputé·e·s « sans activité lucrative » n'auront accès ni à l'assurance-chômage, ni à un compte AVS-AI en nom propre.

La non-rémunération des conjoint·e·s en activité sur les exploitations agricoles favorise donc une situation de fragilité et de dépendance des individus concernés, indigne du 21^{ème} siècle.

Relevons que des améliorations de la position particulière des conjoint·e·s dans l'agriculture sont en cours. Elles sont pourtant loin d'être suffisantes pour parvenir à l'égalité.

Depuis plusieurs années, ces considérations sont au cœur des travaux de l'USPF (Union Suisse des Paysanne et Femmes rurales). Récemment, elle a obtenu une victoire d'étape puisque, dès le 1^{er} janvier 2027, le droit aux paiements directs sera conditionné à la fourniture de la preuve que le ou la conjoint·e actif·ve sur l'exploitation bénéficie de la perte de gain et de la couverture des risques invalidité ou décès.

Comme l'USPF, nous parlons ici d'une *victoire d'étape* puisque cette nouvelle disposition ne rend toujours pas obligatoire la rémunération du travail des conjoint·e·s sur l'exploitation.

Par ailleurs, la révision du droit foncier rural, actuellement en cours de discussion au parlement fédéral concerne également la position particulière des conjoint·e·s et vise à l'améliorer. Il souhaite introduire :

- Un droit de préemption en faveur des conjointes et conjoints, en deuxième rang, après les descendants et avant les frères et sœurs et leurs enfants.
- Une meilleure prise en compte des investissements en cas de remise, d'héritage ou de dissolution du mariage.
- Une possibilité d'augmentation de la charge maximale d'endettement sans autorisation, permettant l'obtention d'un prêt pour financer les compensations financières attribuées par voie de justice au ou à la conjoint·e non-propriétaire à l'issue de la dissolution du mariage.

B. Prestations écologiques requises : de la rétribution à l'assurance-vie

En Suisse, dans l'après-guerre et jusque dans les années 1990, la production agricole était fortement régulée par l'Etat avec plusieurs outils tels que des garanties de prix, l'établissement de contingents, etc. Ces interventions étaient justifiées, en 1954, en défendant qu'un paysan doit pouvoir bénéficier d'un revenu de son activité comparable à celui d'un ouvrier qualifié dans la même région. Dans les années 90, avec la fin des contingents et la libéralisation des marchés ainsi qu'avec la levée de plusieurs barrières douanières, les paiements directs ont été mis en place.

Ce système de rétribution mis en place par l'Etat, plus précisément par son programme des prestations écologiques requises (PER), comprenant les paiements directs (PD), a permis de soutenir la paysannerie. Lors de leur création, les PER ont été pensées comme complément du revenu paysan pour rétribuer des prestations non-comprises dans le prix de vente des produits (sécurité de l'approvisionnement, entretien du paysage, préservation de la biodiversité, bien-être des animaux, etc...), tout en compensant le niveau trop bas des prix et l'imprévisibilité des marchés. Aujourd'hui ce système est devenu "l'assurance-vie" des paysan·ne·s. Représentant des parts importantes du revenu total des exploitations (Jan et al., 2024), les PD se sont donc transformés en condition sine qua non de la survie des exploitations, les rendant dépendantes et vulnérables à tout changement d'orientation de la politique agricole. Le revenu que les paysan·e·s peuvent dégager de leur activité n'est, dans la plupart des secteurs, pas assurée par leur production, mais par les rétributions de l'État, ce qui limite leur autonomie.

C. Lourdeur administrative

Si les PER poussent vers une agriculture plus respectueuse du bien-être animal et de l'environnement, elles se transforment en enfer administratif pour les paysan·ne·s. Bien que le principe de contrôle pour rendre compte des tâches supplémentaires accomplies est cohérent et souvent accepté en vue d'une rémunération supplémentaire, la complexité croissante du système administratif en devient absurde et peu comprise : chaque nouvelle mesure est accompagnée de nouveaux formulaires ou de modifications de ceux-ci. La fréquence des changements et le degré de détails toujours plus important poussent vers une incompréhension globale du système et une sensation d'être traqué pour chaque fait et geste. L'agriculture assumant un rôle de service public auprès de la population, son financement doit être mieux garanti. Le système agricole suisse est devenu très bureaucratique et ne laisse aucun droit à l'erreur, appliquant des sanctions rapidement après chaque manquement. Le système agricole suisse est devenu très bureaucratique et ne laisse aucun droit à l'erreur, appliquant des sanctions rapidement après chaque manquement. Les paysan·ne·s doivent sans cesse justifier leurs pratiques pour accéder aux PD, en plus du temps consacré au travail pratique sur l'exploitation. Les contrôles, bien que nécessaires

pour valider l'attribution des PD, sont sources de stress. Au vu de la complexité de la documentation administrative, même pour un·e chef·fe d'exploitation de bonne foi, il est quasiment impossible d'être sûr que tout est en ordre. La paysannerie vit donc constamment avec une épée de Damoclès sur la tête. Un système de prévention des erreurs les plus courantes serait bienvenu.

D. Pression sur les prix au producteur et concurrence déloyale accrue par la libéralisation du marché

Les grandes chaînes dictent les prix, les producteur·trice·s subissent. Cette pression s'inscrit dans une logique de libéralisation croissante des marchés agricoles, dans laquelle quelques entreprises agro-alimentaires exercent un quasi-monopole sur la distribution des produits et sur la fourniture des biens de production pour l'agriculture. Leur puissance de négociation, totalement disproportionnée face à celle de nos paysan·ne·s, déséquilibre profondément les rapports de force. L'industrie impose des prix qui ne couvrent pas les coûts de production réels. Les marges s'effondrent et sont instables, ce qui a des conséquences directes sur le revenu agricole. De plus, ce phénomène rend la planification économique à moyen-long terme difficile.

Les standards de production helvétiques sont souvent plus exigeants en matière sociale, écologique ou sanitaire en comparaison internationale. Les coûts de production se retrouvent aussi plus élevés, rendant l'agriculture suisse peu concurrentielle sur les marchés internationaux (OFAG, 2024). Bien qu'il existe plusieurs mécanismes de contingentement pour protéger certaines productions, l'industrie utilise cet argument pour justifier un maintien des prix bas. Cette concurrence étrangère existe et de par son taux d'autoapprovisionnement modeste, la Suisse se doit d'avoir des relations commerciales avec ses voisins pour s'approvisionner. Toutefois, mettre sur un pied d'égalité la production suisse et étrangère condamne l'agriculture suisse à subir des prix au producteur bas. Il est urgent de protéger les paysan·ne·s suisses qui souffrent de cette concurrence déloyale.

E. Manque de transparence

L'écart important entre le prix payé par les consommateur·trice·s et la rémunération perçue par les producteur·trice·s soulève de nombreuses questions. Il est facile de constater que le prix en magasin est très souvent bien supérieur au prix payé au producteur (Demierre et al., 2023). Ce déséquilibre s'explique notamment par l'opacité dans la fixation des prix et des marges que l'industrie pratique.

Lors de la fixation des prix, les intermédiaires connaissent les coûts de production des producteur·trice·s, mais pas l'inverse. L'industrie communique peu ses marges ou ses coûts de production alors que les coûts détaillés de la production agricole sont connus et publiés. Cette asymétrie de l'information empêche non seulement tout contrôle démocratique, mais cache la situation à la population, qui paie ses consommations

sans savoir à qui elle donne son argent et sans en avoir vraiment le choix. Cette situation donne naturellement un levier considérable à l'industrie pour négocier des prix en sa faveur.

De plus, en connaissant les rétributions de l'Etat et les coûts de production des paysan·ne·s, l'industrie intègre les PD dans ses calculs de prix. Plus précisément, cela permet à l'industrie, forte de sa position dominante (oligopoles, manque de transparence, double casquette des représentant-e-s, etc...), de proposer des prix plus bas, ne couvrant plus les coûts de production car "l'Etat complétera". Cette situation permet légitimement de penser que les rétributions de l'Etat sont détournées, au moins partiellement, de leur objectif initial et se transforment en subventions pour l'industrie. Ainsi, bien souvent, la charge de la responsabilité pour la survie économique des exploitations se déplace de l'industrie à l'Etat, ce qui met ce dernier sous pression pour assurer le revenu et la survie des exploitations.

F. Perte d'attractivité et relève incertaine

Les conditions de travail précaires, les revenus insuffisants et les multiples pressions structurelles rendent le métier de paysan·ne·s de moins en moins attractif. Les conséquences sont profondes : le nombre d'exploitations agricoles en Suisse ne cesse de diminuer, révélant qu'un nombre croissant de fermes lutte simplement pour sa survie. En 2024, 47 075 exploitations agricoles ont été décomptées (Technique agricole suisse, 2025), contre 47'719 en 2023 et 48'344 en 2022 (OFAG, 2024). En 2000, on comptait 70'537 exploitations (OFAG, 2020), soit une baisse de plus de 30% sur les 25 dernières années.

Les paysan·ne·s crient régulièrement publiquement leur colère lors de révoltes paysannes. Comme souligné dans un témoignage d'un reportage de la RTS sur les révoltes en 2024 (préambule du reportage : colère des paysans : peut-on encore vivre de l'agriculture en Suisse ?, octobre 2024) : *"L'agriculture, pour moi, c'est un rêve de gosse, mais c'est un rêve de gosse qui se transforme avec le temps en cauchemar. J'ai quatre enfants... Mon souhait est qu'aucun d'eux n'aient envie de reprendre mon exploitation."* Ce témoignage illustrant les statistiques ci-dessus pose la question de la relève et de l'avenir de l'agriculture.

Le constat est sans appel : avec la situation décrite dans les chapitres ci-dessus, beaucoup d'exploitations suisses ne peuvent pas survivre. Le schéma traditionnel de la famille paysanne avec une ferme qui se transmet de génération en génération disparaît petit à petit, alors même que ce type de transmission est privilégié par le droit foncier rural. Même dans ce cadre-là, la reprise est souvent complexe, synonyme, entre autres, d'investissements importants pour la descendance. Les barrières à la reprise intra-familiale s'additionnent et en découragent plus d'un.

3. Revendications et position du PSV face à la crise vécue par le secteur de l'agriculture

L'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs et travailleuses de notre pays a toujours été au centre des préoccupations du parti socialiste. Les paysan·ne·s, tout comme la classe ouvrière, font face à des pressions économiques qui fragilisent leur quotidien et leur autonomie. Bien que les contextes soient différents, les enjeux sont proches : Garantir un revenu décent et des conditions de travail correctes, encourager la reconnaissance de ces domaines professionnels, favoriser l'égalité entre femmes et hommes, finalement permettre à chacun de trouver une place qu'il juge digne dans notre société. C'est pour ces raisons que le PSV s'engage aujourd'hui pour le soutien de la paysannerie suisse, car cela s'inscrit pleinement dans son combat historique pour la justice sociale et la dignité de tou·te·s les travailleur·euse·s.

Toutefois, le PSV est conscient que les différents problèmes liés à l'agriculture sont complexes, nombreux et interdépendants. Il est conscient que chaque filière rencontre des problématiques spécifiques. Même si certaines filières se portent mieux que d'autres, il est possible de mettre en évidence de nombreux problèmes communs, comme nous l'avons fait dans les constats ci-dessus.

A ce stade, le parti socialiste vaudois se positionne comme un acteur qui peut agir sur ces thématiques et souhaite travailler en partenariat avec les différentes parties prenantes et plus particulièrement avec le monde paysan. Le PSV soutient les nouvelles mesures prises qui permettent une amélioration des conditions des paysan·ne·s, comme par exemple la création de fonds par le canton de Vaud alloués lors d'une situation difficile sur l'exploitation (événements climatiques, ravageurs, maladies, etc.) ou alloués lorsque les paysan·ne·s doivent s'absenter pour diverses raisons (maternité, paternité, accident, maladie, etc.).

Le PSV souhaite une politique agricole qui pose les conditions-cadre, mais qui laisse une marge de manœuvre aux paysan·ne·s pour atteindre les objectifs que la société leur fixe. Dans ce sens, il propose déjà les revendications suivantes synthétisées sur deux axes principaux :

a) Revalorisation des salaires et des revenus agricoles

Le problème du "prix au producteur" est central. En effet, que la production soit rémunérée à un prix "juste" est un des meilleurs moyens de rendre au monde agricole une reconnaissance "juste" pour son travail. La juste rétribution favorisera également la possibilité de rémunérer chacun·e pour son travail sur l'exploitation.

Plus précisément, si le revenu de la production agricole couvre ses coûts de production, les paiements directs redeviendraient des mesures d'encouragement

accessoires dans le revenu des paysan·ne·s. Ce qui les rendrait moins dépendant·e·s d'une rétribution étatique massive (environ 2,8 milliards par année selon un rapport de la confédération suisse, 2023).

L'objectif principal de ce premier axe est une meilleure répartition des bénéfices au sein des filières avec, à la fin, un prix équitable garanti pour les producteur·trice·s.

Les consommateur·trice·s ont aussi un rôle à jouer. Par le choix de leur alimentation, ils et elles peuvent soutenir une paysannerie rémunérée correctement, en favorisant des systèmes de distribution garantissant des revenus justes aux exploitations. Cela nécessite probablement aussi une forme de sensibilisation de la population pour revaloriser la consommation de produits locaux, de saison, équitables et qualitatifs.

b) Réforme de la politique agricole

Une refonte du système de rétribution de l'Etat est nécessaire et il est important qu'elle ait lieu en parallèle de réformes structurelles dans les filières. L'objectif central étant de redonner à la paysannerie le sentiment de produire une alimentation abondante et de qualité tout en étant reconnue et justement payée pour cela. La politique agricole est essentielle pour garantir une véritable souveraineté alimentaire, afin d'assurer un approvisionnement durable en denrées agricoles dans notre pays.

De plus, il est nécessaire que les rétributions retrouvent leur objectif initial, c'est-à-dire rétribuer les externalités positives de l'agriculture (sécurité de l'approvisionnement, bénéfices environnementaux, bien-être animal, etc.), comme le stipule la Constitution.

Le retour à une politique de conventionnement de la production, qui mettrait en regard une certaine quantité de denrées avec des prix de reprise garantis, doit être étudiée. Ce système peut coexister avec une partie de la production se négociant sur le marché libre. Il implique d'accepter des interventions dans le comportement d'achat des distributeur·trice·s et une transparence sur les marges.

Dans ce sens, le PSV soutient le développement d'une politique alimentaire, comprenant une stratégie nationale sur l'alimentation. Cette dernière favoriserait un travail commun entre les différent·e·s acteurs·trices de la production à la consommation, afin de garantir une paysannerie forte et une alimentation saine et abondante pour la population.

4. Nos engagements politiques

Le parti socialiste vaudois a pleinement conscience que l'agriculture est en relation étroite avec la nature qui l'entoure. Si les conditions cadres actuelles permettent de limiter certains impacts sur l'environnement, il est clair qu'il est de la responsabilité et dans l'intérêt de l'agriculture de protéger les ressources nécessaires à la production agricole et à la santé des habitant·e·s (sol, eau, biodiversité, etc...). Néanmoins pour que les professionnel·le·s de l'agriculture aient une marge de manœuvre suffisante pour préserver ces ressources tout en assurant une production abondante, ils et elles ont besoin d'évoluer dans un contexte économique favorable. L'amélioration des conditions cadres de l'agriculture, que soutient le PSV par les différentes mesures proposées ci-dessous, doit permettre une vision à plus long terme de celle-ci. L'agriculteur ou l'agricultrice doit avoir la possibilité (économiquement parlant) de choisir le mode de production le plus adapté à ses conditions pédoclimatiques spécifiques et ceci avec une vision à long terme. Cette vision à long terme doit assurer une production agricole pérenne, en préservant les services écosystémiques de la nature qui nous entoure.

La question de la protection de l'environnement ne peut être traitée qu'en présence d'une paysannerie forte et rémunérée correctement par sa production agricole, et, bien sûr, en dialogue avec les premier·ère·s concerné·e·s.

Le Parti socialiste vaudois s'engage à défendre les revendications ci-dessous au Parlement fédéral, dans les cantons et dans les communes :

Pour le domaine des industries et des filières :

- En exigeant que l'agro-industrie paie un prix couvrant les coûts de production (qui comprend un salaire correct pour les paysan·ne·s).
- En soutenant la création d'un observatoire fédéral (notamment des prix et des marges) pour lutter contre l'asymétrie de l'information. À terme, cette mesure pourrait conduire vers l'instauration d'un prix plancher couvrant les coûts de production (qui comprend un salaire correct pour les paysan·ne·s).
- En luttant globalement contre les abus de pouvoir de l'industrie agro-alimentaire et de la grande distribution, notamment en encadrant les contrats d'exclusivité qui rendent les producteurs dépendants d'un seul acheteur.
- En soutenant les alternatives ou les autres systèmes de distribution voulant rétribuer correctement les produits locaux.
- En gardant la production agricole en dehors des accords de libre-échange, accords qui fragiliseraient l'agriculture suisse au profit d'importations à bas coûts.
- En soutenant une politique commerciale mesurée qui complète l'approvisionnement alimentaire du pays, sans abandonner la production

suisse à une concurrence internationale déloyale. Des outils doivent être maintenus pour protéger la production agricole suisse.

- En soutenant les associations professionnelles et les associations des consommateur·trice·s pour faire pression sur les intermédiaires en exigeant notamment plus de transparence et une rémunération équitable.

Pour l'adaptation des politiques agricoles actuelles :

- En visant un système de paiements directs (PD) qui rétribue non plus uniquement à la superficie des terres ou aux nombres d'animaux comme c'est le cas actuellement, mais aussi en fonction des emplois agricoles, en accordant une partie des PD à de l'unité de main-d'œuvre standard (UMOS).
- En plaçant la confiance comme une des valeurs centrales, il s'agit de simplifier les démarches administratives en limitant les redondances – chaque donnée ne devrait être saisie qu'une seule fois.
- En améliorant le système de prévention des erreurs afin de rendre le système administratif plus humain et évaluer les erreurs au cas par cas pour essayer de comprendre leurs causes.
- En coordonnant mieux les contrôles publics et privés.
- En soutenant des rétributions permettant de maintenir une agriculture diversifiée, adaptée aux spécificités régionales.
- En encourageant spécifiquement les exploitations offrant de bonnes conditions de travail pour les employé·e·s, y compris pour les conjoint·e·s travaillant sur l'exploitation.
- En renforçant la lutte contre le travail au noir dans le domaine.

Pour le développement des futures politiques agricoles :

- En agissant pour que les employé·e·s agricoles, les chef·e·s d'exploitation et leur famille vivent dignement de leur travail (y.c. salaire, assurances, prévoyances etc.).
- En développant des propositions de politiques alimentaires englobant toute la filière d'approvisionnement : production, transformation, distribution, consommation et les aspects liés à la santé.
- En soutenant la recherche agronomique afin que celle-ci fournisse à la pratique les outils et les connaissances nécessaires pour appréhender les défis à venir de l'agriculture.
- En soutenant l'accès à un service de conseils, d'aide et de soutien compétent, y compris sur les nouvelles technologies.
- En sensibilisant les consommateur·trice·s sur l'origine, la qualité et le prix des aliments.

- En soutenant la relève, par exemple en offrant des conditions attrayantes de reprise mais aussi en encourageant la création de nouvelles fermes et en adaptant les conditions d'accès à la terre.
- En offrant un système qui permet une planification à plus long terme pour les exploitations.

5. Conclusion

L'agriculture suisse traverse une crise structurelle profonde et a besoin de réformes importantes. Elle doit cesser d'être un domaine de survie pour redevenir un vecteur de dignité, de justice, de reconnaissance et de prospérité. Le PSV se bat pour une Suisse où les personnes qui nous nourrissent puissent vivre dignement de leur travail : justement rémunérées, reconnues et respectées. Le PSV s'engage à défendre des mesures qui visent à redonner une réelle place et un réel pouvoir à la paysannerie de notre pays.

Nous pensons qu'il est temps de prendre des mesures concrètes, en collaboration avec les différentes parties prenantes et en premier lieu avec les paysan·ne·s, pour que leurs conditions soient améliorées et c'est dans ce sens que ce papier de position a été rédigé. Le présent document est amené à être un point de départ pour des discussions avec tous les acteur·trice·s du système.

Pour assurer sa survie, la paysannerie doit bénéficier d'une véritable reconnaissance de la part de chaque habitant·e de notre pays. Il ne s'agit pas seulement de valoriser une profession, mais de reconnaître pleinement le rôle essentiel que jouent les paysan·ne·s : responsables d'un équilibre fragile entre la nature et notre société, ils et elles produisent notre alimentation, entretiennent nos paysages et préservent nos ressources naturelles.

Avoir accès à une alimentation abondante, saine et durable est un droit fondamental qui concerne chacune et chacun d'entre nous. Pour garantir ce droit, il est indispensable de soutenir une paysannerie forte, reconnue et résiliente. Il est donc de notre devoir d'agir dès maintenant !

Bibliographie

Confédération suisse. (2023). *30 ans de paiements directs - succès et défis*. page consultée le 06.05.2025, <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=98755>

Conseil fédéral. (2024). *Rapport sur le revenu des familles paysannes adopté par le Conseil fédéral*. Page consultée le 10.06.2025, <https://www.news.admin.ch/fr/nsb?id=100256>

Demierre V., Migy R., Fivaz R., Linda Bourget L. (2023). *Les marges spectaculaires des grands distributeurs Coop et Migros*. RTS, publié le 12.10.2023. Page consultée le 01.09.2025, <https://www.rts.ch/info/economie/14379498-les-marges-spectaculaires-des-grands-distributeurs-coop-et-migros.html>

Jan P., Schmied D., Renner S. Schiltknecht P., Hoop D., Dieterle M. (2024). *Évolution économique de l'agriculture suisse en 2023 - Dépouillement centralisé des données comptables, échantillon sur la situation des revenus*. Agroscope, Ettenhausen.

Moser R., Saner K. (2022). *Les femmes dans l'agriculture - Rapport sur l'étude 2022*. Agridea, Lindau

Office fédéral de l'agriculture (OFAG). (2020). *Rapport Agricole 2020*. Page consultée le 08.05.2025, <https://2020.agrarbericht.ch/fr/exploitation/structures/exploitation>

Office fédéral de l'agriculture (OFAG). (2024). *Rapport Agricole 2024*. Pages consultées entre mai et septembre 2025, <https://www.agrarbericht.ch/fr>

RTS. (octobre 2024). *Colère des paysans : peut-on encore vivre de l'agriculture en Suisse ?*. Reportage visionné le 03.05.2025, https://www.youtube.com/watch?v=pM_giWjtR1o

Technique agricole suisse. (2025). *Changement structurel : toujours moins d'exploitations en 2024*. Page consultée le 10.06.2025, [https://www.agrartechnik.ch/fr/periodique/technique-agricole/dernieres-actualites/article/strukturwandel-2024-erneut-weniger-betriebe/#:~:text=La%20mutation%20structurelle%20de%20l'agriculture%20suisse%20se,de%20l'Office%20f%C3%A9d%C3%A9ral%20de%20la%20statistique%20\(OF S\)](https://www.agrartechnik.ch/fr/periodique/technique-agricole/dernieres-actualites/article/strukturwandel-2024-erneut-weniger-betriebe/#:~:text=La%20mutation%20structurelle%20de%20l'agriculture%20suisse%20se,de%20l'Office%20f%C3%A9d%C3%A9ral%20de%20la%20statistique%20(OF S))